

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit

Gland, le 24.08.2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG - 1 ^{er} membre
M.	David Biemmi	GDG - rapporteur
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie le 29 juin, le 9 et 13 juillet ainsi que les 10, 20 et 24 août.

Excusé-e-s

Le 09.06.2020 : Samuel Freuler et Georges Grandjean

Le 10 août : Georges Grandjean

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine ainsi que M. Julien Ménoret, respectivement Municipal des finances et Boursier communal, pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

Depuis de nombreuses années déjà, on assiste à une tendance qui est l'émergence de la nature en zone urbaine. Ceci se traduit par des initiatives cherchant à attribuer différents rôles aux espaces publics. Outre les objectifs de loisir et de détente, il s'agit aussi des aspects sociaux car ces places deviennent des lieux de rencontre et de communication qui favorisent les relations entre le voisinage, particulièrement pour les personnes âgées. Or, la nature en ville permet aussi de jouer un rôle primordial au niveau environnemental (captage de gaz carbonique, production d'oxygène, absorption

de l'eau de pluie permettant ainsi de réduire le volume des eaux de ruissellement, rafraîchissement du climat local et biodiversité).

La densification inévitable que nous subissons suite à l'augmentation de la population provoque donc une diminution de la végétation, ce qui implique inévitablement l'affaiblissement, voir la perte de ces services que nous assure la nature dans nos villes.

C'est l'une des raisons pour laquelle la Municipalité s'est engagée et a signé le contrat corridor Lac-Pied du Jura le 30 mai 2016. Par le biais de ce contrat, chaque commune doit mettre en œuvre la mesure 5 « Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit ». La Municipalité a donc analysé et validé ce projet en septembre 2018 et dès lors, il a été inscrit au plan des investissements de 2019 en priorité 1.

Informations

Dans le cadre de ce projet, la Municipalité a donc identifié des surfaces possédant un grand potentiel d'amélioration. Après analyse des sites, il en résulte entre autres, que les places de Malagny (parcelle No 594) et Riant-Coteau (DP 189) présentent un déficit urbanistique et font donc l'objet du présent préavis.

La conception du projet est principalement axée sur l'introduction de la nature en ville et sur l'accessibilité de ces lieux pour tous, avec un point d'attention tout particulier aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux aînés.

C'est dans ce but que les places seront redessinées dans leur conception et bénéficieront de pas moins de vingt assises supplémentaires. Ces mobiliers seront complétés par des zones d'activités diverses permettant à la population de jouir des lieux, comme des tables de ping-pong, une zone libre dévolue à la pétanque, des bacs potagers ainsi qu'une boîte à livre géante. Des points d'eau permettront de s'hydrater et la végétalisation sera assurée par la plantation d'arbres majeurs et d'arbustes indigènes.

Les coûts des travaux présentés dans le préavis concernent les phases 4 (appel d'offres) et 5 (réalisation) des prestations d'ingénieur définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux basés sur une estimation sommaire (+/-15%) établie par le bureau d'architecte paysagiste Forster-Paysage à Lausanne.

Le poste génie civil pour un total de CHF 187'000.- HT comprend l'ensemble des travaux préparatoires (installation de chantier, évacuation du mobilier existant et des revêtements) ainsi que les travaux de déblais-remblais (fosses de plantation, nouveau revêtement, volige en acier). Sont inclus aussi les travaux relatifs à la mise en place d'un système d'arrosage pour les arbres et les arbustes ainsi que les travaux relatifs aux divers équipements.

	Malagny	Riant-Coteau
Installation de chantier	6'000.--	6'000.--
Arrosage	10'000.--	10'000.--
Préparation du terrain	30'000.--	56'000.--
Equipement	15'000.--	10'000.--
Revêtement place	21'000.--	23'000.--
Total	82'000.--	105'000.--

Concernant le poste mobilier urbain, pour un montant total de CHF 55'000.- HT, il est à noter que la quantité qu'il faut commander pour la réalisation de ce projet est trop faible pour espérer une économie d'échelle même si cette commande est groupée avec le préavis No 73, ce que la Commission des finances regrette. Nous avons cependant demandé le détail de ce poste.

	Malagny	Riant-Coteau
Bancs simples (900.--/pce)	1'800.--	
Assises individuelles (700.--/pce)	7'700.--	6'300.--
Table de pique-nique (4'600.--/pce)	4'600.--	9'200.--
Fontaine (3'000.--/pce)	3'000.--	3'000.--
Table de ping-pong (2'200.--/pce)	2'200.--	2'200.--
Boîte à livre	3'700.--	
Bacs potagers (650.--/pce)		1'300.--
Total	23'000.--	22'000.--

A noter que le prix de la boîte à livres estimé dans le présent préavis est erroné. La Municipalité nous a informé que le prix réel se situera autour de CHF 15'000.- HT et sera financé avec les divers et imprévus.

Pour l'arborisation et la végétalisation, le montant nécessaire pour ce préavis est estimé à CHF 23'000.- HT.

Le projet prévoit pour la place Blanche des tapis de prairie fleurie et de bulbes rythmant les saisons, une quarantaine d'arbustes et quatre arbres majeurs, ainsi que deux zones de gazon permettant ainsi à la population de se prélasser. Finalement, une boîte à livres géante dans le même esprit que celle proposée dans le préavis No 73, remplacera celles actuellement présentes sur le site. Là aussi, comme précédemment, la Commission des finances estime que ce coût est élevé et souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur ce point concernant les futurs projets.

Concernant la place Riant-Coteau, il est à noter qu'une zone de rencontre (zone 20km/h) ainsi que des aménagements irréguliers seront volontairement créés afin de limiter la circulation de véhicules, mais le stationnement sera maintenu à l'aide de grilles-gazon. L'intégration de bacs potagers urbains ainsi que la sélection d'arbustes comprenant diverses essences fruitières permettront une activité sociale régulière. L'arrêt de bus, quant à lui, devra être remis aux normes en vigueur par la réadaptation du quai et son abri sera modifié afin d'offrir un couvert aussi du côté de la place.

La Commission des finances se permet de relever certains points concernant ledit préavis. Le réaménagement de ces places est tout à fait nécessaire afin de respecter l'engagement pris par la commune en signant les accords du contrat corridor lac-pied du Jura en 2016. Au vu aussi de la situation actuelle de ces places par rapport à l'aménagement des espaces publics, ce projet permettra de redynamiser ces sites afin de favoriser une utilisation accrue par la population Glandoise. Il a été remarqué aussi dans le présent préavis que la réalisation de certains travaux sera effectuée par les collaborateurs du groupe opérationnel du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE). La Commission des finances apprécie beaucoup cette approche permettant certainement un meilleur contrôle sur les coûts, mais surtout une valorisation du savoir-faire des équipes.

Ce type de préavis comme celui relatif à l'aménagement des places de jeux, rentre dans une optique à long terme de la mise aux normes et l'aménagement des espaces publics pour le confort de la population. Il faut donc s'attendre à une continuité dans ce sens, mais la Commission des finances restera vigilante quant à l'utilisation des finances publiques pour ce type de projet et souhaite une approche avec parcimonie sur le plan des dépenses. Finalement, l'échelonnement des travaux sur une période d'environ 4 mois, donnera la possibilité à la population de se rendre compte de l'évolution de tels projets et nous permettra d'en tirer les conséquences pour le futur.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 75, soit :

- d'accorder un crédit de CHF 400'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 34'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif » ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Georges Grandjean Membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Isabelle Wegmann Membre	Éric Dällenbach Membre
Rasul Mawjee Membre	Jérôme Frachebourg Membre	David Biemmi Rapporteur